

## PATRIMOINE

## L'atelier des maîtres-verriers Simon Marq sauvé

Depuis 1640, à Reims, douze générations ont transmis le savoir-faire verrier en faisant de l'atelier Simon Marq l'une des plus anciennes entreprises françaises. En 1957, sous l'égide de Brigitte Simon et Charles Marq, l'atelier prend un nouvel essor en faisant entrer dans le patrimoine historique civil et religieux des vitraux d'artistes tels que Chagall, Braque ou Miró... suivis par François Rouan, Imi Knoebel et Jean-Paul Agosti. Si l'atelier avait été racheté en 2011 par le groupe d'artisanat d'art Fort-Royal (entreprise créée en 2010 par Jacques Bolelli, avocat d'affaires, et Christian Preaud, spécialiste des nouvelles technologies), il avait fini par être placé en liquidation judiciaire en juillet dernier. Le 11 novembre, Philippe Varin, président du conseil d'administration d'Orano et de France Industrie, ancien patron de Peugeot, et Pierre-Emmanuel Taittinger, président de Champagne Taittinger, tout deux Champenois d'origine, ont annoncé reprendre à titre personnel l'entreprise en gardant quatre des six salariés de l'atelier. **LAURE MARTIN** [ateliersimonmarq.com](http://ateliersimonmarq.com)



Vue de l'atelier des maîtres-verriers Simon Marq.

Remi Waflart/L'Union.

## CONFÉRENCES

### À la CNE, l'inaliénabilité en question

La Compagnie nationale des experts (CNE) organisait ce mardi une table ronde autour des restitutions d'œuvres d'art, estimant « qu'un certain nombre de questions n'avaient pas encore été abordées ». C'est l'administratrice de la CNE et galeriste Judith Schoffel de Fabry qui a ouvert le débat : « Doit-on mettre en péril le socle fondateur des collections françaises en ouvrant la boîte de Pandore que sont les restitutions ? ». Si l'avocat Emmanuel Moyne ne s'est pas prononcé sur le sujet, il a retracé le cadre juridique qui entoure les restitutions. « En France, le Code du patrimoine dit que les œuvres des musées publics appartiennent au domaine public et sont donc inaliénables, imprescriptibles et insaisissables. Mais ces principes ne sont pas absolus », a-t-il précisé. Il existe, en effet, « une procédure de déplacement qui permet la sortie d'un objet ou d'une œuvre d'art du domaine public, sauf lorsqu'ils sont issus de dons ou de legs ». Après avoir évoqué les restitutions qui ont fait date dans l'histoire du droit français, Emmanuel Moyne a laissé la parole à Bertrand Goy, qui a évoqué la restitution du sabre d'El Hadj Omar, pris par les troupes françaises en 1893 et donné au musée de l'Armée quelques années plus tard par le colonel Archinard (voir l'Hebdo du 22 novembre 2019). Et Emmanuel Moyne de s'inquiéter : « Si les musées français ne protègent plus les collections publiques, cela peut remettre en cause la volonté des donateurs ». Pour le journaliste à la Tribune de l'Art Didier Rykner, on ne peut « pas refaire l'Histoire. Des prises de guerre, il y en a eu de tout temps ». Il dit « observer actuellement une volonté très nette de mettre fin à l'inaliénabilité des collections ». Après l'énoncé de ces peurs de dépossession, le débat s'est tourné vers la « fin de la vocation universaliste des musées ». Estimant que les pays d'Afrique demandant la restitution de biens qui leur ont été soustraits pendant la période coloniale font preuve d'un « repli sur eux », Didier Rykner conclut que leur démarche va à « l'inverse de l'universalisme ; c'est du nationalisme ». Un esprit éclairé dans la salle interroge ensuite le CNE sur son choix d'invités qu'il trouve « à charge ». Ce à quoi Judith Schoffel de Fabry s'empresse de répondre que d'autres intervenants auraient été conviés mais « qu'ils n'ont pas voulu venir ». L'absence d'Africains au débat était particulièrement notable : on aurait aimé entendre leurs voix. **MARINE VAZZOLER** [cne-experts.com](http://cne-experts.com)



Vue de la salle "Collages et assemblages" du Moderna Museet de Stockholm. Au premier plan *Monogram* de Robert Rauschenberg (1955-1959).

Photo Asa Lundén.

## SUÈDE

## Nouvel accrochage au Moderna Museet

Le Moderna Museet de Stockholm a dévoilé, le 23 novembre, son nouvel accrochage. Constitué de 297 pièces, le parcours suit désormais une progression chrono-thématique et montre davantage d'œuvres de femmes artistes et créateurs suédois. Le musée met également en avant des pièces peu ou jamais vues de son fonds de 140 000 œuvres (Lygia Clark, Robert Gober ou Mona Hatoum, entre autres). « La chronologie est basée sur l'expérience des artistes et répond donc au développement artistique, économique et politique des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles », précise l'équipe curatoriale. Le musée d'art moderne, fondé en 1958, est dirigé par la Danoise Gitte Ørskou depuis septembre. Son antenne à Malmö a célébré ses 10 ans le même week-end.

**ALISON MOSS**  
[modernamuseet.se](http://modernamuseet.se)